

Pour diffusion immédiate

Déclaration de l'AFRODAD sur le mécanisme africain de surveillance de la dette

Johannesburg, AFRIQUE DU SUD, 3 octobre 2025 – Le mécanisme africain de surveillance de la dette a été adopté par les ministres africains des Finances afin de surveiller la dette intérieure et extérieure à travers le continent.

La⁸e session ordinaire du Comité technique spécialisé sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration s'est tenue du 29 septembre au 3 octobre 2025 à Johannesburg, en Afrique du Sud, sur le thème « **Comblant le déficit de financement de la santé en Afrique dans un contexte géoéconomique en mutation : défis et solutions potentielles** ». Dans ce contexte, [une crise de la dette sous-jacente prévaut](#), avec 9 pays africains en situation de surendettement et 11 autres exposés à un risque élevé de surendettement, le service médian de la dette totale devant atteindre 29,2 % des [recettes](#) publiques générales [en 2025](#).

Le STC et le segment ministériel ont adopté et approuvé la création du Mécanisme africain de surveillance de la dette (ADMM) pour surveiller la dette intérieure et extérieure à travers le continent. Cette décision constitue une étape importante dans le renforcement de la coordination des États membres en matière de dette, étant donné que le remboursement de la dette absorbe une part croissante des recettes publiques. Cette adoption fait suite à la décision **EX.CL/Dec.1147(XL)** adoptée en février 2022 par le 40^e Conseil exécutif de l'Union africaine, qui appelait la Commission de l'Union africaine à étudier la mise en place d'un mécanisme virtuel de surveillance de la dette intérieure et extérieure à l'échelle du continent.

Jason Rosario Braganza, directeur exécutif de l'AFRODAD, a déclaré : « *Il s'agit d'une étape importante. L'ADMM est conforme à l'Agenda 2063 de l'UA et au Traité d'Abuja sur la création de l'architecture financière africaine. Il s'agit d'un élément essentiel du programme de réforme de la restructuration de la dette, qui offre une approche cohérente et coordonnée de la restructuration de la dette dans un front uni. Il renforcera les efforts visant à contester la notation de crédit biaisée dont font l'objet nos économies de la part des trois grandes agences de notation. Cette orientation politique est essentielle à la souveraineté des marchés financiers, aux notations de crédit, à la transparence et à la responsabilité en matière de dette.* »

Le directeur par intérim de la Commission de l'Union africaine pour l'économie, le commerce, le tourisme, l'industrie et les mines, le Dr Patrick Ndzana Olomo, a déclaré : «

Les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales de l'Union africaine ont fait un pas en avant audacieux en approuvant la création de l'ADMM, un outil d'analyse de la dette en temps réel soutenu par l'AAMFI et visant à améliorer la gestion financière. »

M. Malack Luhanga, du Bureau de gestion des données sur la dette du ministère des Finances de la Zambie, a ajouté : *« Il est important que l'ADMM garantisse la transparence de la gestion de la dette pour tous les États membres à toutes les étapes de la gestion de la dette, à commencer par la stratégie, la contraction de la dette, l'analyse et la diffusion. La transparence de la dette doit s'ancrer dans le cadre juridique existant d'un État membre. En outre, l'ADMM doit procéder à des évaluations périodiques des États membres. »*

La 8^e réunion du STC a examiné les défis liés à la dette de l'Afrique dans un contexte de déficit de financement de la santé malgré des engagements de haut niveau. En raison de la pression fiscale croissante et des besoins en matière de santé, plusieurs gouvernements africains ont, ces dernières années, détourné des dépenses médicales cruciales vers le service de la dette. La commissaire de l'UA chargée du département du développement économique, du commerce, du tourisme, de l'industrie et des minéraux, S.E. Francisca Tatchouop Belobe, a évoqué la nécessité pour les ministères des finances et de la santé de coordonner leurs politiques afin de mettre en place des systèmes résilients, équitables et durables qui fomentent le programme de développement de l'Afrique. Elle a souligné que près de 20 ans après l'engagement pris dans la Déclaration d'Abuja de consacrer au moins 15 % des budgets publics à la santé, les gouvernements africains n'ont alloué en moyenne qu'environ 7,4 % en 2021, soit environ la moitié de l'objectif fixé, et que 95 % des Africains vivent dans un pays qui n'atteint pas l'objectif de 15 % fixé à Abuja.

La capacité du continent à investir dans la santé est limitée par la lenteur de la croissance économique et l'espace budgétaire restreint, le service de la dette entrant en concurrence directe avec les besoins du secteur social, qui absorbe une part croissante des recettes publiques. En 2023, les pays africains ont versé environ 85 milliards de dollars au titre du service de la dette, soit le montant le plus élevé depuis 1998, ce qui a considérablement limité les ressources disponibles pour [les services de santé et les services sociaux](#). La hausse des prix des médicaments, des fournitures médicales et des salaires des professionnels de santé oblige les gouvernements à dépenser davantage pour maintenir le même niveau de service, ce qui est difficile dans le cadre de plafonds budgétaires fixes.

Le Dr Patrick Ndzana Olomo a déclaré à propos de la 8^e STC : *« Organisée sous le thème « Comblant le déficit de financement de la santé en Afrique dans un contexte géoéconomique en mutation », la 8e STC sur les finances a créé une plateforme unifiée pour stimuler l'avenir financier de l'Afrique, en se concentrant sur trois domaines clés : la mobilisation des ressources nationales, l'attraction de nouveaux investissements et l'amélioration de la gestion de la dette. »*

La création de l'ADMM jouera un rôle important dans le soutien aux pays africains qui répondent à l'appel de S.E. Belobe visant à réunir les technocrates et les ministres de la santé et des finances et à renforcer les efforts pour atteindre l'objectif de 15 % fixé dans la déclaration d'Abuja.

Jason Rosario Braganza, directeur exécutif de l'AFRODAD, a commenté le lien entre la santé et la dette : « *Selon les statistiques de la [Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement \(CNUCED\)](#), près de la moitié du continent africain, soit 25 États membres, consacrent plus d'argent au remboursement des intérêts de la dette qu'aux allocations au secteur de la santé. Cette situation a un impact direct à long terme sur l'Agenda 2063 et la réalisation du dividende démographique. Plus inquiétant encore est le fait que la fourniture de soins de santé, un bien public, dépende de l'aide extérieure. Comme l'a démontré la COVID-19, l'Afrique ne peut pas dépendre du reste du monde pour sa souveraineté sanitaire. [Résoudre la crise de la dette](#) est un investissement dans la santé future du continent.* »

L'impact plus large du mécanisme, envisagé comme une plateforme virtuelle, en tant que rouage supplémentaire dans le mécanisme visant à établir l'architecture financière africaine préconisée dans le traité d'Abuja et soulignée dans la déclaration de Lomé sur la dette. L'ADMM complètera des initiatives telles que la ZLECA, le Fonds monétaire africain (FMA), l'Institut monétaire africain (IMA), le lancement des Institutions financières de l'Union africaine (AUI) en 2023 lors du sommet des chefs d'État et la création de l'Agence africaine de notation de crédit. L'ADMM est un pilier fondamental qui soutient la création d'un marché africain des capitaux.

Jason Rosario Braganza, directeur exécutif de l'AFRODAD, a déclaré à propos de l'architecture financière africaine : « *L'ADMM est un élément central de l'architecture financière africaine qui soutiendra l'efficacité et la réalisation du Club des emprunteurs défendu par la Zambie et l'Égypte. Elle fait partie de la Déclaration de Lomé issue de la Conférence panafricaine sur la dette qui s'est tenue au Togo en juin et qui intègre la position commune africaine sur la dette.* »

L'AFRODAD milite en faveur de la création de l'ADMM depuis 2022 et, d'un point de vue pratique, considère cette évolution positive comme un moyen de corriger le désalignement des portails de données sur la dette existants qui sont externes au continent et reflètent la voix et les intérêts collectifs de l'Afrique. L'ADMM renforcera la surveillance des données sur la dette à partir d'un noyau africain au sein de la Commission de l'Union africaine, créera un portail central qui produira des données sur la dette centrées sur l'Afrique et renforcera la souveraineté de l'Afrique en matière de données.

Cette étape importante franchie par la 8^e session ordinaire du Comité technique spécialisé (STC) de l'Union africaine (UA) sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration est conforme aux aspirations de l'Agenda 2063 et incarne l'appel à la mobilisation lancé par l'AFRODAD : « ***L'Afrique doit être un acteur et non un simple exécutant*** ».

-FIN-

Mots clés : AFRODAD, dette africaine, service de la dette, financement de la santé, transparence, ADMM, l'Afrique, créatrice de règles, Union africaine

Pour plus d'informations sur le partenariat entre l'AFRODAD et l'Union africaine, veuillez contacter Jason R Braganza, jason@afrodad.org ; pour notre travail sur le mécanisme de surveillance de la dette africaine, veuillez contacter le Dr Yungong Theophilus Jong, . theo@afrodad.org